

**DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

JH/OL

OBJET

**Modification des
règlements intérieurs
des activités péri et
extra scolaires**

N° D_115_2026 (VIE SCOLAIRE)

L'an deux mil vingt-six, le 22 juin à 19 heures 00, les membres composant le Conseil Municipal de Montereau se sont réunis en Mairie de Montereau sur la convocation en date du 15 juin deux mil vingt-six et sous la présidence de Monsieur James CHERON, Maire.

Présent(e)s : M. CHERON, Maire, M. REGUIG, Mme MAIROT, M. ASFAUX, Mme CORNEILLAN, M. BELEK, Mme EL ABIDI, Mme SARICA AYGAN, M. DURAND-BANCEL Adjoint au Maire Mme BENADDA-SAHRIDJ, M. BOURDY, M. CELIK, M. DERVILLEZ, Mme GONÇALVES, M. GRABSI, M. LEMOINE, Mme LEROY, M. MEBARKI, Mme MEUNIER, Mme RICHARD, Mme SAINTE ROSE, Mme YANGO LONGUET, Mme BILLÉ, M. BAROUKH M. DEYDIER, Mme DOIGNON M. VATONNE, Mme DJILLALI, Conseillers Municipaux.

Absent(e)s représenté(e)s : M. ESPARRAGA représenté par M DERVILLEZ Mme CAMACHO, représentée par Mme K. MEUNIER, Mme DOURET représentée par M. BELEK, M. MALONGA représenté par M G. ASFAUX, Mme S. SONI MAZOUZI représentée par M. D. DURAND BANCEL M. VILLEMIN représenté par M. LEMOINE, Mme DESANTE représenté par Mme DOIGNON

Secrétaire de séance : M. REGUIG

DATE
D'AFFICHAGE

24 juin 2026

NOMBRE DE
CONSEILLERS :

en exercice

35

présents

28

votants

35

Les règlements intérieurs des structures extrascolaire et des accueils périscolaires définissent les modalités d'inscription, de réservation et de facturation des familles ainsi que les règles de vie à respecter durant ces temps.

Des modifications sont proposées afin de mieux adapter le service aux familles, d'harmoniser les pratiques entre les différents services et de renforcer le cadre de fonctionnement garantissant un service de qualité et la sécurité de tous.

Ces évolutions intègrent notamment le renforcement des règles de vie et de discipline, la clarification des modalités d'inscription et des conditions d'accès aux différents services, la proposition d'accompagnement pour des situations particulières nécessitant un soutien éducatif et la gestion des modalités liées à la facturation.

Il est proposé au Conseil Municipal la modification des règlements intérieurs des structures enfance, des accueils péri et extra scolaires et de regrouper ces différents règlements en un règlement unique.

Le règlement ainsi modifié sera applicable à compter du 1er juillet 2026.

Vu l'avis de la commission en date du 16 juin 2026...

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, DECIDE à l'UNANIMITÉ,

➤ **D'APPROUVER** les modifications proposées et le regroupement en un seul règlement global des activités suivantes :

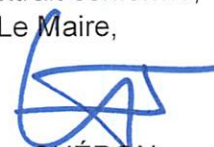
- Accueils Pré et Post scolaire (APPS),
- Petits Déjeuners
- Restauration scolaire,
- Réussite Après l'école (RAPE),

.../...

- Accueil de Loisirs « les Rougeaux »,
- Maison des Kids,
- Classes à thèmes

➤ **D'AUTORISER** le Maire ou son représentant à signer tout document afférent aux modifications des règlements.

Pour extrait conforme,
Le Maire,



James CHÉRON